DANS LE NOIR

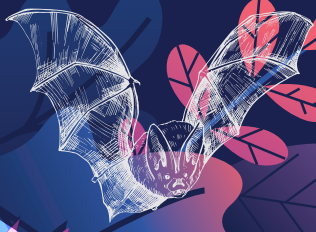

COMMENT LUTTER CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE ?

CPEPESC Lorraine

Metz Métropole

QU'EST-CE QUE LA POLLUTION LUMINEUSE ?

Il s'agit du rayonnement lumineux des éclairages artificiels qui par sa direction, son intensité ou sa qualité, peut avoir un effet nuisible ou incommodant pour l'homme, le paysage et les écosystèmes.

Image composite de l'Europe de nuit, 2012.

CHIFFRES CLÉS

20 % de la surface du globe est couverte par la **pollution lumineuse**.

41 % de la consommation électrique des communes est **dédiée à l'éclairage public**.

9,5 millions de points lumineux sont dénombrés en France actuellement, soit **une hausse de 64 %** depuis 1992.

670 000 tonnes de CO_2 sont émises par l'éclairage public en France, soit l'équivalent de **100 000 allers-retours** Paris-Sydney en avion.

QUELQUES IMPACTS DE LA POLLUTION LUMINEUSE

SUR LA BIODIVERSITÉ

L'éclairage artificiel entraîne la désorientation de nombreux animaux comme les oiseaux, les amphibiens ou encore certains insectes qui utilisent habituellement les astres comme repères. D'autres vont fuir les zones éclairées, et voir leurs milieux de vie se réduire au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de sources lumineuses.
À cela, s'ajoutent les effets sur la santé (perturbation du cycle du sommeil...), valables également chez les humains.

Pouvoir attractif *Pouvoir répulsif* *Désorientation*

La pollution lumineuse met également en péril la reproduction de certaines espèces comme le ver luisant qui utilise la bioluminescence comme moyen de communication. Enfin, l'éclairage artificiel modifie les comportements tels que les relations proies / prédateurs.

SUR LES PAYSAGES NOCTURNES ET L'OBSERVATION DES ÉTOILES

Un cinquième de la population mondiale a déjà perdu la visibilité à l'œil nu de la Voie Lactée. Les halos lumineux provoquent la disparition du ciel nocturne et masquant aujourd'hui la visibilité des étoiles de 90 % dans les métropoles européennes(2).

ZOOM SUR LES CHAUVES-SOURIS

Les chauves-souris sont des espèces très exposées à la pollution lumineuse car elles ont une activité principalement nocturne. Si certaines profiteront des éclairages pour chasser les insectes eux-mêmes attirés par la lumière, à large échelle la pollution lumineuse a un impact négatif sur l'activité de toutes les chauves-souris, y compris sur les espèces les plus tolérantes. Pour nombre d'entre elles, la lumière représente en effet une barrière infranchissable.

La mise en place d'éclairage entraînera l'abandon de leurs milieux de vie comme les corridors de déplacement ou encore leurs terrains de chasse. L'implantation de sources lumineuses au niveau des gîtes qu'elles utilisent fera fuir ou piégera les individus.

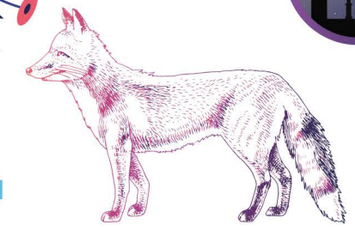

SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La pollution lumineuse occasionne une surconsommation énergétique. L'éclairage représente une part importante des dépenses pour les collectivités (**37 %** de leur facture d'électricité(2)) mais également pour les particuliers avec une estimation de **12,8 %** de la consommation en électricité annuelle par ménage(3).

(1) source : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, (2) source : Adème, (3) source : Association Française de l'Éclairage.

COMMENT MIEUX ÉCLAIRER ?

Il est possible de diminuer l'impact environnemental de l'éclairage artificiel en augmentant sa qualité.

Une vingtaine de communes de Metz Métropole pratiquent déjà l'extinction !

Ces préconisations concernent aussi bien les éclairages publics que privés.

1. *Vérifier la nécessité et l'intérêt d'éclairer.*
2. *Contrôler la période et la durée d'utilisation des éclairages, là où c'est possible.*
3. *Réduire l'intensité lumineuse quand cela est possible.*
4. *Opter pour des luminaires dont **le flux lumineux est orienté vers la surface à éclairer**, et non vers le ciel.*
5. *Privilégier l'utilisation de **sources de lumières de couleur ambrée** plutôt que de couleur blanche-bleue.*

DES OUTILS POUR LIMITER LES IMPACTS

LA TRAME NOIRE

C'est la préservation de corridors de déplacement caractérisés par une certaine obscurité dans le but de protéger la faune nocturne.

Elle a pour objectif un éclairage efficient et adapté au territoire.

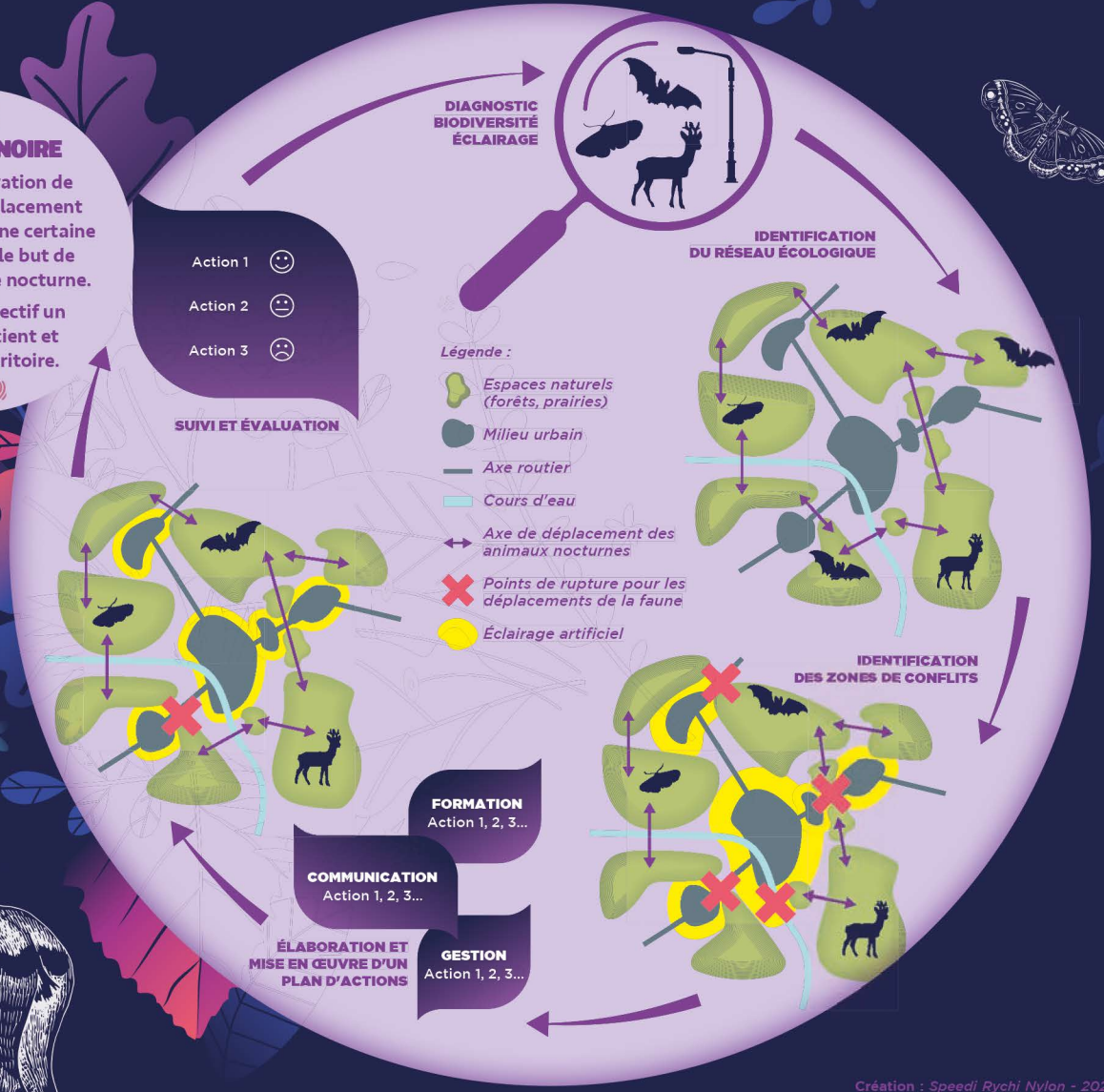

PLUS D'INFORMATIONS

Contact :

Metz Métropole › natureetpaysages@metzmetropole.fr

CPEPESC › contact@cpepesc-lorraine.fr

Vous souhaitez en savoir plus sur la réglementation des nuisances lumineuses ? Rendez-vous sur *legifrance.gouv.fr :*

Loi du 12 juillet 2010
portant engagement national pour l'environnement

Loi du 8 août 2016
pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Arrêté du 27 décembre 2018
relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses

Création : *Speedi Rychi Nylon - 2021.*

Crédits : *CENL - David Auperman ; NASA Earth Observatory images by Joshua Stevens, using Suomi NPP VIIRS data from Miguel Román, NASA's Goddard Space Flight Center ; Metz Métropole - Luc Bertau.*